



**GINGER
CEBTP SOLEN**

Division Enveloppe du Bâtiment

LABORATOIRE ACOUSTIQUE

Domaine de Saint Paul – 102, Route de Limours

78470 SAINT RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

☎ 01.30.85.21.50

☎ 01.30.85.24.72

RAPPORT D'ESSAI

N° BEB2.8.6015-2

du 2 juillet 2008

DÉTERMINATION DE LA RÉDUCTION DU NIVEAU DE BRUIT DE CHOC

Systeme de sol flottant

À la demande de : **DINASOL/DINABAZAR**
78 Boulevard Voltaire
75011 PARIS

Pour le compte de : **DINASOL/DINABAZAR**
78 Boulevard Voltaire
75011 PARIS

Établi par : **Amandine Maillet**

Revu par : **Cédric Foy**

Nombre de pages : 7 pages dont 3 pages d'annexes

Ce rapport d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du Code de la Consommation et de la loi du 3 juin 1994.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

CEBTP SOLEN SAS au capital de 2 597 660 €

SIÈGE SOCIAL : ZAC LA CLEF SAINT PIERRE – 12, AVENUE GAY LUSSAC – 78 990 ÉLANCOURT

RCS Versailles B 412 442 519 – SIREN 412 442 519 – Code APE 742 C – N° TVA : FR 31 142 442 519

Tél : 01 30 85 24 00 - Email : info@cebtpt.fr – Site internet : www.cebtpt-solen.com

Qualifié OPQIBI sous le n° 81 05 0433 – Organisme certificateur déclaré auprès du Ministère chargé de l'industrie

1 – PRÉAMBULE

1.1 – Généralités

Le présent rapport a pour objet la caractérisation de la réduction du niveau de bruit de choc d'un complexe de sous-couche sous parquet, conformément à la norme **NF EN ISO 140-8** « Mesurage en laboratoire de la réduction de la transmission du bruit de choc par les revêtements de sol sur un plancher lourd normalisé » de décembre 1997, et à la norme **NF EN ISO 717-2** « Évaluation de l'isolement acoustique des immeubles et des éléments de construction – Partie 2 : Protection contre le bruit de choc » d'août 1997.

1.2 – Spécificités du protocole

L'élément testé entre dans la catégorie II définie dans la norme d'essai citée précédemment. L'échantillon testé est mis en œuvre sur une dalle en béton armé de 140 mm d'épaisseur.

Le protocole de mesure retenu utilise quatre positions distinctes de machine à choc, positionnée successivement sur la dalle nue et sur la dalle revêtue de l'élément testé.

Le niveau de pression acoustique est mesuré au moyen d'un microphone fixé sur un bras rotatif incliné à 30° ; la période de rotation est égale à 32 s.

Les références du matériel utilisé figurent en annexe 2.

2 – RÉCAPITULATIF

Le tableau suivant résume l'ensemble des caractéristiques de l'élément testé.

Élément testé : Système Premibel Plus ®Acoustique			
Date de livraison	9 avril 2008	Date du montage	10 avril 2008
N° de réception	71077 et 71078	Effectué par	Dinasol
Date de l'essai	10 avril 2008	Date de réception du descriptif	23 juin 2008
DESCRIPTIF TECHNIQUE	Support		
	Nature	Dalle béton	
	Epaisseur (mm)	140	
	Système		
	Fabricant	Dinasol	
	Composition	- Plancher bois type OSB4 de dimensions 1250 x 800 mm (épaisseur 22 mm), 15 kg/m ² - 6 cales/m ² d'épaisseur 19 mm et de dimensions 100 x 100 mm en aggloméré hydrofuge (CTBH) - 6 patins acoustiques /m ² , référence Premibel ® Acoustique, en caoutchouc pur - remplissage : laine de verre de 45 mm PAR 45 de chez Isover	
	Epaisseur du système (mm)	56	
	N° de lot de fabrication	S001	
	Revêtement		
	Surface de l'élément testé (m ²)	16 m ²	
	Nature	Parquet contrecollé Dinachoc	
	Fabricant	Dinasol	
	Epaisseur (mm)	14 mm (10 kg/m ²)	
	Composition	Medium, 3,6 mm de couche d'usure	
	Type de pose	Parquet collé sur les panneaux du plancher (colle MS Polymère Den BRAVEN) – Temps de séchage : aucun.	
OBSERVATIONS			
- Assemblage par rainure/langnette entre les panneaux du plancher bois			

3 – RÉSULTATS

Fabricant : DINASOL

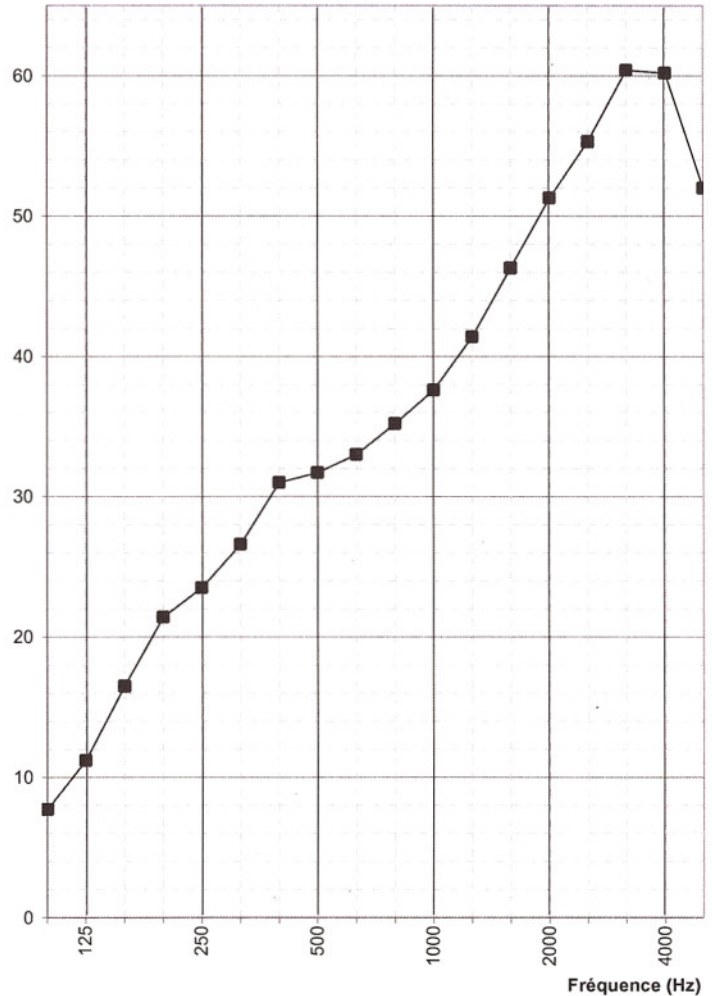
Élément testé : Système Premibel Plus ®Acoustique

Température : 21 °C

Hygrométrie : 30 %

Fréquence (Hz)	$L_{n,0}$ dB	ΔL dB
100	62.5	7.7
125	65.6	11.2
160	69.5	16.5
200	70.5	21.4
250	72.3	23.5
315	70.4	26.6
400	70.8	31
500	70.1	31.7
630	69.8	33
800	70.0	35.2
1000	70.7	37.6
1250	70.9	41.4
1600	71.8	46.3
2000	71.2	51.3
2500	70.9	55.3
3150	69.4	60.4
4000	66.8	60.2
5000	62.0	52

ΔL (dB)



Indice selon NFS31-053 :

$\Delta L = 35 \text{ dB(A)}$

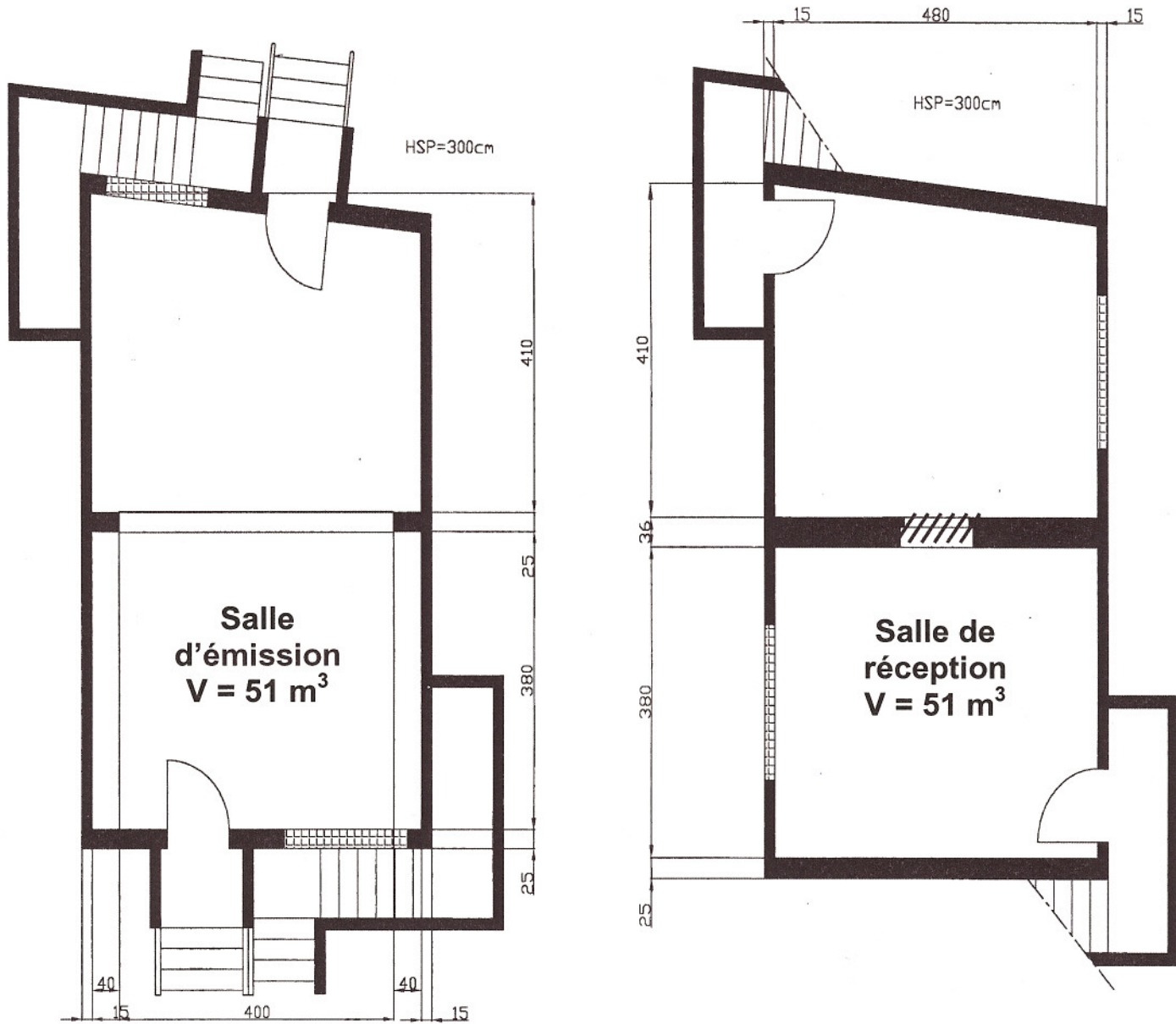
Réduction du bruit de choc pondéré

évalué selon NF EN ISO 717-2 : 1997

$\Delta L_w = 34 \text{ dB}$ $C_{I\Delta} = -14 \text{ dB}$ $C_{I,r} = 3 \text{ dB}$

ANNEXE 1

Plan de la cellule d'essai n°1.B



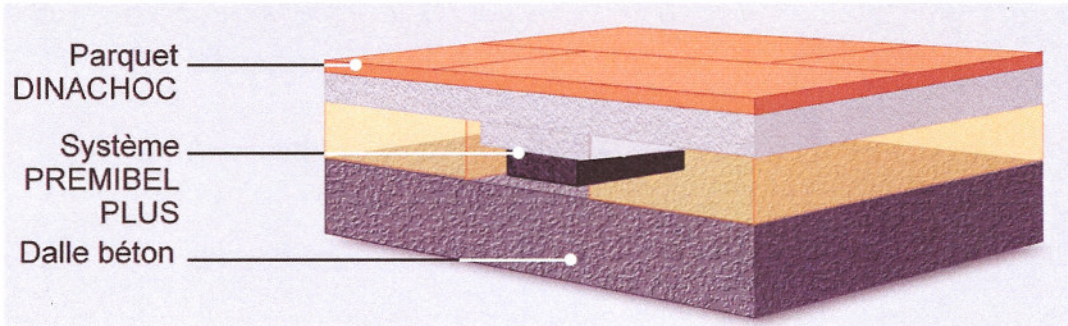
ANNEXE 2

Référence de l'appareillage

Cellule	Désignation	Fabricant	Type	Numéro de série
Réception	Microphone	Brüel & Kjaer	4942	2.564.893
	Préamplificateur associé	Brüel & Kjaer	2671	2.561.463
	Bras rotatif	Brüel & Kjaer	3923	580246
	Amplificateur	RA	RA300	
	Enceinte	DAS	DAS	0134240 et 0134241
Contrôle	Sonde thermomètre/hygromètre	Hygro Clip	Hygro Clip	22418191
	Calibreur	Brüel & Kjaer	4231	2394206
Acquisition	Système d'acquisition	Brüel & Kjaer	Pulse	2310997
	Module interface	Brüel & Kjaer	7533	
	Ordinateur	DELL	D620	

ANNEXE 3

Plan(s) et coupe(s) de l'élément testé



Fait à Saint Rémy-Lès-Chevreuse, le 2 juillet 2008

Revu par

Cédric Foy

Chargé d'affaires en acoustique

Amandine MAILLET

Chargée d'affaires en acoustique

- Fin du rapport -